

VOTRE VÉTÉRINAIRE :

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

lors du décès de votre animal de compagnie

Pour vous **INFORMER**
et vous **CONSEILLER**



Votre vétérinaire se charge de l'ensemble du service de crémation avec Incinérés.

En cas de décès de leur animal de compagnie

- 70 % des propriétaires prennent conseil auprès de leur vétérinaire.
- 93 % d'entre eux sont prêts à amener eux-mêmes leur animal décédé au cabinet vétérinaire.



Quartier Mazargues
Chemin du Safran
13120 Gardanne
Tél : 04 42 51 20 30



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

www.incineris.fr

Incinérés est une marque déposée de La Compagnie des Vétérinaires,
RCS de Lille : D 393 015 490

Ref 08/11 - Crédit photos : Fotolia



SERVICE D'INCINÉRATION des animaux familiers



La perte d'un animal de compagnie est une épreuve douloureuse. Elle marque la fin d'une histoire riche de confiance et d'affection.

L'incinération représente aujourd'hui la solution la plus recherchée. La possibilité de restituer les cendres permet une alternative à l'inhumation.

Pour offrir aux maîtres une solution respectueuse de l'animal, les vétérinaires ont fondé INCINÉRIS.

En choisissant la crémation, vous réservez à votre fidèle compagnon des adieux dignes de confiance.

En le confiant à votre vétérinaire vous vous assurez les services d'une équipe compétente, attentive et dévouée.



L'incinération DES ÉQUIDÉS

Incinérés propose un service de crémation pour les chevaux, poneys et ânes sur 2 sites en France :

- **Vimoutiers dans l'Orne** - Tél. : 02 33 39 80 52
- **Château-Gaillard dans l'Ain** - Tél. : 04 74 38 72 22

N'hésitez pas à contacter ces sites pour plus de renseignements ou à consulter le site www.incineris.fr

www.incineris.fr



L'incinération AVEC RESTITUTION DES CENDRES

Vous souhaitez conserver, disperser ou inhumer les cendres de votre animal de compagnie. Il est incinéré individuellement et ses cendres vous sont restituées intégralement.

Deux possibilités vous sont proposées :

L'incinération confiée à votre vétérinaire

Vous confiez votre animal à votre vétérinaire qui se charge de l'ensemble du service de crémation. Incinérés le prend en charge au cabinet. Ses cendres sont placées dans un coffret ou dans une urne selon votre choix puis remises au vétérinaire ou envoyées à votre domicile.

L'incinération accompagnée

Vous assistez, sur rendez vous, à l'incinération de votre animal.

Vous pouvez vous recueillir une dernière fois auprès de votre fidèle compagnon. Un salon est à votre disposition pour la durée de la crémation. Les cendres vous sont remises en mains propres.

Un livre d'or est à votre disposition pour un dernier témoignage d'affection.



Les URNES funéraires

Si vous souhaitez conserver les cendres de votre animal dans une urne funéraire après la crémation, vous pouvez consulter notre **catalogue** chez votre vétérinaire ou sur **www.incineris.fr**.



Si vous ne faites pas le choix d'une urne décorative, la restitution des cendres s'effectue sous coffret métallique compris dans la prestation d'incinération.



L'incinération SANS RESTITUTION DES CENDRES

Vous ne souhaitez pas que les cendres de votre animal vous soient restituées. En étant incinéré collectivement, il sera traité avec respect et dignité.

Vous confiez votre animal à votre vétérinaire qui se charge de l'ensemble du service de crémation avec Incinérés. Les cendres sont enfouies conformément à la réglementation en vigueur.

L'assurance QUALITÉ

Notre système d'identification et de suivi de chaque corps depuis sa prise en charge au cabinet vétérinaire permet de vous assurer d'une incinération contrôlée et d'une **restitution intégrale des cendres de votre animal le cas échéant.**



La CONVENTION d'incinération

Quelle que soit la solution retenue, une convention d'incinération personnalisée officialise le service demandé.

Elle est établie par votre vétérinaire.

Présentation du centre de Gardanne



Salle d'attente